**Tous concernés !**

**Projet de retraite à points = Démantèlement de la Sécurité Sociale !**

**Tous dans la rue le 29 janvier 2020**

Depuis le 5 décembre, nous connaissons une mobilisation sans précédent. La CGT avec les salariés portent haut et fort la bataille pour le retrait du projet de loi de réforme des retraites.

Tous les jours des actions ont lieu avec les enseignants, les avocats, dans l'Energie, la Santé, la SNC…… Ce ne sont ni la suspension de l'âge pivot ni la conférence de financement qui vont apaiser la colère !

Pour les salariés de la Sécu, ce serait la double peine. En effet, dans son titre 4, le projet de loi acte :*« une organisation et une gouvernance unifiée »,* **soit la disparition des Carsat et la fusion avec tous les organismes de retraites complémentaires, et ce en 2022.**

Que deviendront les salariés des services transverses de tous les régimes unifiés en un seul : les salariés des services AT-MP, des services sociaux et de la prévention des Carsat ?

Même les directions des Carsat alertent les agents. Ils ont compris que leur siège était éjectable…

**Après le démantèlement de la branche retraite, c’est toute la Sécurité sociale qui sera impactée.**

**Le plan est tout tracé, sous prétexte de «simplification et de lisibilité» :**

· Dans la branche maladie, avec la PUMA (Protection Universelle Maladie) et la mise en place des indemnités journalières au forfait

· Dans la branche famille, avec le Revenu Universel (fusion de toutes les prestations) annonces pour 2023

· Dans le recouvrement, avec la fusion entre le réseau des Urssaf et celui des impôts

**Le financement de la réforme des retraites qui va toucher 45 millions de français, ceux qui vont partir et ceux qui sont déjà partis, n'est pas clairement défini.**

**Devant autant d’amateurisme, le Conseil d’État déplore les « projections financières lacunaires » du gouvernement et ne peut pas garantir « la sécurité juridique » de la réforme ! Il trouve cette « situation d'autant plus regrettable » puisqu'il s'agit d'une réforme « inédite depuis 1945 et destinée à transformer pour les décennies à venir(…) l'une des composantes majeures du contrat social ». (article lemonde.fr du 24/01/2020) Salariés de la Sécurité sociale, il est plus que temps d’agir !**

**Nous devons être encore plus nombreux en grève et dans la rue avec les autres professions pour gagner le retrait du projet de loi le mercredi 29 janvier à Lyon - 13h30 Manufacture des Tabacs**

**à Villefranche – 16h Place de la Libération**

**Grève à la Caf du Rhône : journée, demi-journée après-midi, 55mn de 14h05 à 15h**